

LES ESSENTIELS

Redynamiser les négociations du
Traité mondial sur les plastiques et
explorer d'autres voies.

UN MOMENT CRITIQUE POUR L'ACTION MULTILATÉRALE

Les négociations du Traité mondial sur les plastiques sont arrivées à un tournant politique décisif.

L'élection du Chilien [Julio Cordano](#) à la présidence du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) et le lancement d'une série de dialogues informels à Kyoto marquent un regain d'efforts pour rétablir la confiance et relancer la dynamique qui s'était enlisée après l'échec des négociations à Genève en août 2025.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques croissantes et une fragmentation grandissante des processus environnementaux multilatéraux, mais l'urgence de la crise des plastiques ne laisse guère de place au report. La production de matières plastiques continue de croître rapidement, tandis que la pollution s'accumule dans les écosystèmes, les économies et les communautés.

Trois ans après que les gouvernements se sont mis d'accord sur la [résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement \(ANUE\)](#) visant à négocier un instrument juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique, la communauté internationale se trouve confrontée à un choix difficile : soit rétablir des négociations de bonne foi capables de remplir le mandat du traité, soit accepter que d'autres voies diplomatiques devront prendre le relais pour faire avancer le processus.

Le fait de ne pas parvenir à conclure un accord n'est pas une issue neutre. Cela reviendrait à prendre la décision politique de laisser la pollution plastique s'aggraver sans contrôle.

LE MANDAT RESTE CLAIR

Le mandat de l'ANUE était très clair. Les gouvernements ont convenu d'élaborer un instrument juridiquement contraignant portant sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques.

La plupart des pays participant au processus du CIN ont toujours fait preuve d'une volonté de négocier sur l'ensemble de ce mandat. Les divergences restantes portent principalement sur la portée et la rigidité des obligations plutôt que sur l'existence même du problème.

L'impasse à Genève reflétait davantage une paralysie procédurale qu'un manque de soutien politique en faveur d'un traité. Une majorité de gouvernements continue de soutenir des mesures ambitieuses susceptibles de réduire de manière significative la pollution plastique. Il s'agit désormais de veiller à ce que le processus fonctionne de manière à permettre à cette majorité de mener à bien le mandat convenu par la communauté internationale.

CHANGEMENT DE CAP

Les « dialogues de Tokyo » ont permis de redynamiser les négociations sous une nouvelle direction.

Si les dialogues informels entre les sessions sont menés à bon escient, ces discussions peuvent contribuer à mettre en évidence les points de convergence et à identifier des terrains d'entente politiques concernant les dispositions les plus controversées. Pour que cette initiative soit couronnée de succès, plusieurs principes seront essentiels.

Tout d'abord, les négociations doivent se dérouler de bonne foi sur l'ensemble du champ d'application du traité. Toute tentative visant à restreindre la portée de l'accord ou à reporter indéfiniment les discussions sur des questions clés telles que la production, les produits chimiques ou la conception des produits compromettrait l'intégrité du processus.

Deuxièmement, les débats procéduraux ne peuvent pas continuer à accaparer un temps de négociation précieux. Les divergences qui subsistent sont d'ordre politique et de fond, et doivent être abordées de front.

Troisièmement, les pays doivent prendre conscience que la crédibilité de la gouvernance environnementale multilatérale est désormais en jeu. Une négociation lancée sur la base d'un tel consensus mondial ne peut pas simplement échouer à cause d'obstructions procédurales, ni être vidée de sa substance au point de déboucher sur un accord dépourvu de tout contenu significatif.

UN TRAITÉ DOIT ÊTRE SIGNÉ

La réalité fondamentale à laquelle sont confrontés les gouvernements est que le monde – l'environnement, les populations et les économies – ne peut se permettre l'échec d'un traité sur les plastiques.

La pollution par les plastiques ne faiblit pas pendant que les négociations se poursuivent. La production devrait augmenter de manière spectaculaire au cours des prochaines décennies, les systèmes de gestion des déchets sont déjà débordés et la pollution devrait être décuplée. Laisser les négociations s'éterniser reviendrait à maintenir le statu quo pendant encore une génération. Cela signifie que la communauté internationale doit commencer à envisager la possibilité que la structure de négociation actuelle ne soit pas en mesure d'aboutir au résultat escompté.

D'AUTRES VOIES RESTENT VIABLES

Si les négociations menées dans le cadre du CIN ne permettent pas d'aboutir à un traité conforme au mandat de l'ANUE, les gouvernements disposent de plusieurs autres voies diplomatiques.

Ces voies ne visent pas à remplacer prématurément le processus du CIN ; elles offrent plutôt des options crédibles garantissant la conclusion d'un accord contraignant si les blocages persistent:

- **Assemblée générale des Nations Unies.** Renvoyer la question devant l'Assemblée générale des Nations unies, qui a le pouvoir de clarifier les mandats de négociation et de rétablir les procédures décisionnelles lorsque les règles du consensus ont conduit à une paralysie
- **Convention de Bâle.** Négocier un protocole sur les plastiques dans le cadre de la Convention de Bâle, en s'appuyant sur les obligations existantes de la Convention visant à réduire au minimum les déchets plastiques, et prévoyant des mesures spécifiques tout au long du cycle de vie des plastiques afin de lutter contre la production et de gérer les déchets plastiques
- **Principes de Carney.** Lancer un processus de négociation mené par une coalition, à l'instar du Processus d'Ottawa qui a abouti à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, dans le cadre de laquelle des pays ambitieux s'engagent ensemble à négocier un accord solide auquel d'autres pourront adhérer au fil du temps.

Ces approches ne s'excluent pas mutuellement et pourraient également être combinées. Ce qui importe, c'est que les progrès vers la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant se poursuivent même si l'une des voies diplomatiques s'enlise.

UN MESSAGE CLAIR AUX NÉGOCIATEURS : CONCLUEZ LE TRAITÉ QUE LE MONDE ATTEND

Le message adressé aux gouvernements participant aux dialogues informels intersessionnels et aux futures sessions du CIN doit donc être clair : la communauté internationale reste déterminée à mettre en place un traité mondial sur les plastiques dans le cadre du processus existant.

L'élection d'une nouvelle présidence offre l'occasion de rétablir la confiance et de faire avancer les négociations. Toutefois, cet engagement dépend de la bonne foi des pays participants et de leur implication dans l'ensemble des domaines couverts par le mandat convenu dans le cadre de l'ANUE. Si un petit nombre d'États continue à

faire obstacle aux progrès ou à réduire l'ambition de l'accord au point de le rendre méconnaissable, d'autres voies diplomatiques susceptibles de déboucher sur le traité dont le monde a besoin doivent rester envisageables. Les négociations sur la pollution plastique ont été lancées avec un soutien mondial sans précédent. Les gouvernements ont reconnu que l'ampleur du problème exigeait une action collective au niveau international. Et cette attente n'a pas changé.

La question est désormais de savoir si le processus du CIN permettra de parvenir à l'accord pour lequel il a été mis en place, ou si les pays devront recourir à d'autres voies diplomatiques pour remplir ce mandat. Ce qui ne doit faire aucun doute, c'est le résultat : un traité mondial sur les plastiques efficace, prévoyant des mesures couvrant l'ensemble du cycle de vie du plastique. Il s'agit désormais de veiller à ce que les négociations aboutissent à des résultats concrets, plutôt qu'à une simple succession de réunions.